



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 novembre 2023

Ordre du jour

- 1- Décision modification n°2 « Provision de charges »
- 2- Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels
- 3- Adhésion à la fourrière du Berceau de Bouloc à compter du 1^{er} mars 2024
- 4- Détermination des dépenses en investissement antérieures au vote du budget primitif
- 5- Modification du règlement de la salle des fêtes
- 6- Validation du devis pour le remplacement de la porte du garage

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

2023-11-01 Décision modification n°2 « Provision de charges »

Des écritures sont à régulariser sur les amortissements. Les crédits ayant été sous-estimés il y a lieu d'abonder les comptes d'amortissements d'un montant de 499 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

2023-11-02 Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels

Il est acté que le RIFSEEP peut être étendu aux agents contractuels. Cependant, le conseil municipal ne peut voter ce principe lors du présent conseil, le comité social territorial devant être saisi afin de rendre son avis.

Ce point est donc ajourné en attente de l'avis du comité social territorial.

Les conseillers échangent également sur la revalorisation du montant de l'IFSE mensuelle pour les agents titulaires.

Après présentation de plusieurs propositions, il est décidé que la part IFSE versée mensuellement aux agents titulaires soit multipliée par 3. Cette revalorisation sera prise en compte à compter de la paie du mois de janvier 2024.

2023-11-03 Adhésion à la fourrière du Berceau de Bouloc à compter du 1^{er} mars 2024

La commune ayant l'obligation de prendre en charge les animaux errants sur la commune, il est proposé d'adhérer à la fourrière du Berceau de Bouloc. Le coût annuel de cette adhésion est de 0,83 euros HT par habitant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la fourrière le Berceau de Bouloc à compter du 01/03/2024.

2023-11-04 Détermination des dépenses en investissement antérieures au vote du budget primitif

Afin de pouvoir procéder au paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement des dépenses à hauteur de 25 % soit 87 000 euros.

2023-11-05 Modification du règlement de la salle des fêtes

La caution « ménage » instaurée en janvier 2023 est de 300 euros. Après plusieurs mois d'application du nouveau règlement, ce montant apparaît trop élevé. Il est donc proposé de le ramener à 150 euros.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement de la salle des fêtes et de fixer la caution ménage à hauteur de 150 euros, à compter du 1^{er} janvier 2024.

2023-11-06 Validation du devis pour le remplacement de la porte du garage

La porte du garage ne ferme pas correctement et doit être changée.

2 Devis ont été réalisés mais devant le montant important de la dépense, une solution alternative est recherchée.

Le point est donc ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire

La date par la cérémonie des vœux du Maire est arrêtée au 19/01/2024.

- Validation prise en main adressage

Mme JEAN, suite à sa proposition de collaboration, viendra mettre à jour le fichier d'adressage pour la commune. Il s'agit de renseigner, et/ou fiabiliser, sur une plateforme les adresses des habitations par coordonnées GPS.

- Proposition ENI : Etude consommation d'énergie sur les bâtiments publics

Une étude avait été réalisée par le PETR, à ce jour pas de retour.

Il est acté d'autoriser ENI à procéder à l'étude énergétique des bâtiments publics de la commune.

- Modification des horaires du secrétariat : ouverture au public à compter du 8 janvier 2024

Après discussion, il est accepté que le secrétariat de la Mairie soit ouvert au public comme ci-dessous :

- le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- le jeudi matin de 8h à 13h
- le vendredi après-midi de 13h30 à 18h30

- Arrêté de circulation chemin de la Caisière

Suite à l'arrêté du chemin de la Caisière, il est demandé de mettre en place les panneaux correspondants à l'interdiction de circuler aux plus de 3,5 T.

Il est aussi demandé de mettre en place des panneaux d'identification du chemin du Cendrié et du chemin de Terre-Fort.

- Affichage « Interdiction de fumer »

Il n'est pas autorisé de fumer dans les lieux publics et notamment les bâtiments communaux. Il faut donc procéder à l'affichage de l'interdiction de fumer au Foyer.

Il est aussi acté de placer un cendrier à l'extérieur devant le Foyer.

- Energies renouvelables – ZAENR

Un groupe de travail propose les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER.

Les zones de développement des énergies renouvelables retenues sont les toitures des bâtiments publics et notamment la mairie, l'école et la salle des fêtes.

Les zones d'exclusion sont les bois du Rey, le Balestier et Cousta Blanc

- Réflexion sur les besoins en interventions pour l'entretien du cimetière

Après débats, il est retenu que 3 passages annuels pour l'entretien du cimetière sont nécessaires.

- Date repas du CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 16 mars 2024.

- Vente de bois

Suite à la demande d'un notaire sur la vente d'un bois de la commune, il est acté que la commune n'exercera pas son droit de préférence sur la vente du bois situé route de Labéjau.

- Navette du mercredi

La commune fait appel à l'entreprise Alternative Tourisme afin d'assurer le transport des enfants allant au centre de loisirs de Villemur le mercredi midi, avec un accompagnant de la municipalité. Cette solution est prolongée.

Il est évoqué d'étudier la possibilité de mettre en place un centre de loisirs sur la commune pour le mercredi après-midi, certains parents seraient intéressés.

- Installation des décorations de Noël

Les décorations de Noël seront installées le 1^{er} décembre 2023.

- Commande panneau « extinction de l'éclairage public »

Suite au devis de la société SEDI, il est choisi d'acquérir le panneau avec la chouette au nombre de 3 dimensions 65x65.

- Achats de paniers gourmands

Il est demandé de rajouter un produit au panier proposé. Le panier sera attribué aux personnes nées avant le 31/12/1953 et 1 par foyer.

- Renouvellement du contrat de l'ATSEM

La prolongation de contrat à durée déterminée de l'ATSEM est actée à compter de février 2024.

Aucun agent salarié de la commune ne s'étant positionné pour acquérir les prérequis nécessaires à la nomination au poste d'ATSEM, il sera procédé à la publication du poste et donc à un recrutement extérieur.

- Renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie

Le contrat de la secrétaire de Mairie sera renouvelé pour 6 mois à compter du 14/12/2023.

- Distribution du calendrier de collecte 2024

Le calendrier de la collecte des déchets est arrivé sous format numérique. Il devra être imprimé en nombre suffisant pour être distribué aux habitants de la commune.

- « Cabanisation » - Chemin de Loumagne

Le dossier est pris en charge par M. le Maire afin de trouver une solution adaptée à la situation.

- Validation de la date pour la programmation de la pièce de théâtre

Une troupe de théâtre souhaite réserver la salle pour une représentation le 23 mars 2024. Avant de donner notre avis favorable, il faut vérifier quelles sont les dates de représentation arrêtées par la troupe de théâtre de BEAUVAIS/TESCOU.

- Installation d'une poubelle de tri à proximité de l'aire de jeux

Il est demandé qu'une poubelle de tri soit installée à proximité de l'aire de jeux.

Affiché le 20 DEC. 2023

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER

